

## La manière de se corriger entre prêcheurs

### Son Éminence, le Sheykh 'abd al 'Azîz ibn Bâz, qu'Allah lui fasse miséricorde

Toutes les louanges appartiennent à Allah Seigneur des mondes, et que Ses éloges et Son salut soient sur notre Prophète Mouhammed, le Prophète loyal, ainsi que sur ses proches, ses Compagnons et ceux qui suivent sa tradition, jusqu'au jour du Jugement.

Certes Allah a ordonné la justice et la bienfaisance, et Il a interdit l'injustice, l'agression et l'hostilité.

Il a envoyé Son Prophète Mouhammed ﷺ, comme tous les autres Messagers, pour appeler à l'Unicité (Tawhid) et à vouer un culte exclusif à Allah.

Il lui a ordonné d'établir la justice et lui a interdit son contraire comme l'adoration d'autre qu'Allah, la division, le désordre et la violation des droits des gens.

De nos jours, un grand nombre de personnes qui s'affilient à la science et la prédication du bien, entachent l'honneur de beaucoup de leurs frères prêcheurs connus, et portent atteinte à la réputation des étudiants en science, des prédicateurs et des conférenciers.

Ils commettent cela de manière discrète lors de leurs assises, et certains enregistrent même ces propos qui sont ensuite propagées sur divers supports audio. Il arrive parfois qu'ils fassent cela dans des mosquées lors de conférences destinées au grand public.

Toutefois, cette voie est contraire à ce qu'Allah et Son Prophète ﷺ ont ordonné, et ce, de plusieurs manières. Parmi celles-ci :

**Premièrement** : Il s'agit d'une violation des droits des musulmans en général, et de l'élite des musulmans que sont les étudiants en science et les prêcheurs en particulier. Eux qui font des efforts pour orienter les gens et les instruire, corriger leurs croyances et leurs conduites, et qui s'efforcent de préparer des cours et des conférences, et à écrire des livres bénéfiques.

**Deuxièmement** : Cette attitude constitue une rupture de l'unité des musulmans et une dispersion de leur rang, alors qu'ils sont dans le plus grand besoin de s'unir et de s'éloigner des divergences, des désaccords et des rumeurs infondées.

Surtout que les prêcheurs victimes de ces critiques font partie les gens de la Sounna et du groupe, qui sont connus pour leur lutte contre les innovations et les mythes, et qui sont également connus pour tenir tête à ceux qui y appellent, et déjouer leurs manigances et leurs manœuvres.

Ainsi, nous ne voyons aucun intérêt à ce genre d'actes si ce n'est en faveur des ennemis de l'Islam parmi les adeptes de la mécréance, de l'hypocrisie, des gens de l'innovation et de l'égarement qui sont aux aguets.

**Troisièmement** : Cet acte représente un soutien et une aide aux partisans de la laïcité, aux occidentalistes et autres blasphémateurs, qui se sont fait connaître pour s'en prendre continuellement aux prêcheurs et mentir à leur sujet, et pour inciter à aller à leur rencontre dans ce qu'ils écrivent ou enregistrent. De ce fait, il ne fait pas partie du droit fraternel en Islam de faire ce que font ces personnes empressées en aidant leurs ennemis contre leurs frères étudiants, prêcheurs et autres.

**Quatrièmement** : Ce genre d'agissement pervertit les cœurs, que ce soit chez le commun des gens,

ou les élites de la communauté. De même, ceci répand et diffuse les mensonges et les fausses rumeurs comme il provoque la médisance et la calomnie en abondance. Cela cause également l'ouverture des portes du mal aux faibles d'esprit qui s'appliquent à véhiculer les ambiguïtés, à alimenter les troubles, et à accuser les croyants pour des choses dont ils sont innocents.

**Cinquièmement** : La plupart des paroles qui ont été proférées n'ont aucun fondement; ce ne sont que des suspicions que le diable a embellies à leurs auteurs et par lesquelles il les a trompés. Allah dit : «**Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres** »<sup>1</sup>. Il convient donc au croyant de considérer la parole de son frère de la meilleure des manières, certains prédécesseurs ont dit à ce sujet : « Ne penses pas du mal d'une parole prononcée par ton frère croyant, alors que tu peux lui trouver un interprétation correcte ».

**Sixièmement** : Les efforts d'interprétation, dans ce qui est permis, de certains Savants et étudiants en science, ne doivent pas être blâmés ou réprimandés si leurs auteurs sont en mesure de les faire.

Si quelqu'un d'autre opte pour un avis opposé, il convient alors à cette personne de débattre avec lui de la meilleure des manières, dans un esprit de recherche de la vérité par le plus court des chemins, et en repoussant les insufflations de Satan et la discorde qu'il sème entre les croyants.

Si cela n'est pas possible et qu'il juge impératif de montrer l'erreur de cette personne, alors que cela se fasse de la meilleure des manières en faisant preuve de douceur, sans agression ni diffamation ni abus dans la parole qui pourraient pousser cette personne à rejeter la vérité ou à s'en détourner.

De même, il convient de dénoncer cette erreur sans faire allusion aux personnes critiquées, et sans remettre en cause leur intention, en évitant d'aller trop loin dans ses propos. En effet, le Messager d'Allah ﷺ disait dans ce genre de situation : « *Qu'ont donc certaines personnes à dire telle et telle chose...* » (sans les nommer).

Ainsi, je conseille à ces frères qui ont sali l'honneur des prêcheurs et les ont blessés de se repentir et de revenir à Allah pour ce que leurs mains ont écrit et que leurs langues ont prononcé.

En effet, ce genre d'agissement fut la cause de la corruption des cœurs d'un grand nombre de jeunes, les remplissant de haine et de rancune, et les détournant de l'apprentissage de la science utile et de l'appel à Allah. Ils ne s'occupèrent plus que des rumeurs et des critiques d'untel et untel, et s'efforcèrent de chercher ce qu'ils considèrent comme des erreurs et de chasser les fautes des autres.

Je leur conseille aussi de corriger en public ce qu'ils ont écrit ou dit sur leurs frères. Ainsi, ils se déchargeront de ces actes et effaceront ce qui a occupé l'esprit des gens.

Qu'ils s'empressent à réaliser des œuvres fructueuse qui rapprochent d'Allah et qui sont bénéfiques aux gens. Je leur conseille également de faire très attention avant d'employer les termes « mécréant, pervers ou innovateur » sans preuve ni argument. Car le Prophète ﷺ a dit : « *Celui qui a dit à son frère : Ô mécréant ! Alors cette accusation retombe sur l'un des deux* ».<sup>2</sup>

Lorsqu'une parole des gens de science ou autres paraît confuse, il est permis aux prédicateurs qui appellent à la vérité et aux étudiants en science de retourner aux Savants reconnus pour les questionner afin qu'ils les éclairent, et leur exposent la réalité des faits. Ainsi, ces Savants dissiperont les doutes et les ambiguïtés qu'ils trouvent en eux, en vertu de la parole d'Allah :

**« Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la**

1 Verset 12, chapitre 49.

2 Rapporté par al Boukhâry (6104) et Mouslim (60).

**rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui en cherchent le sens, l'auraient su. Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns ».**<sup>3</sup>

Nous demandons à Allah qu'Il améliore la situation de tous les musulmans, qu'Il réunisse leurs cœurs et leurs actes sur la piété, qu'Il accorde le succès à tous les Savants musulmans, qu'Il permette à ceux qui prêchent la vérité d'accomplir des œuvres qu'Il agrée et qui soient utiles aux gens, qu'Il unisse leur parole sur la guidée, qu'Il les protège des causes de la séparation et de la divergence, qu'Il secoure par leur cause la vérité, et qu'Il rabaisse le faux. C'est Lui le Maître d'une telle décision et le Seul Capable de la réaliser.

Et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed, ses proches, ses compagnons, et tous ceux qui suivent sa guidée, jusqu'au jour dernier.

Fin de la fatwa.

### **Précision concernant la réponse précédente.**

**Question :** Il y a quelques semaines, vous avez publié un exposé concernant la méthode de critique entre prêcheurs. Certaines personnes l'ont interprété de diverses manières. Quelle est donc votre parole à ce sujet ?

**Réponse :** Toutes les louanges appartiennent à Allah, et que Ses éloges et Son salut soient sur notre Prophète Mouhammed, ainsi que ceux qui empruntent sa voie jusqu'au jour de la Résurrection.

Dans l'exposé auquel fait allusion le questionneur, j'ai souhaité conseiller mes frères Savants et prêcheurs, afin que les critiques émises envers leurs frères, présentes dans leurs articles, leurs séminaires ou leurs conférences, soient des critiques constructives, loin de toute atteinte aux personnes ou mention de leurs noms, car ceci ne fait qu'engendrer des querelles et de l'animosité entre eux.

Le Prophète ﷺ, lorsqu'il apprenait que certains de ses Compagnons commettaient un acte qui n'était pas conforme à la législation, avait l'habitude de mettre en garde les gens en disant : « *Qu'ont donc certaines personnes à dire ceci et cela...* » (sans les nommer) puis d'exposer le jugement religieux relatif à cet acte.

A titre d'exemple, lorsqu'il lui est parvenu que certaines personnes avaient dit : « Quant à moi, je prierai et ne dormirai plus », un autre dit : « Quant à moi, je jeûnerai et ne mangerai plus la journée », puis un autre dit : « Quant à moi, je n'épouserai pas de femmes », le Prophète ﷺ sermonna alors les gens. Et après avoir glorifié et loué Allah, il leur dit : « *Qu'ont donc certaines personnes à dire ceci et cela... Quiconque se détourne de ma tradition n'est pas des miens* ». <sup>4</sup>

Ainsi, mon propos n'est pas différent de celui du Prophète ﷺ .

---

<sup>3</sup> Verset 83, chapitre 4.

<sup>4</sup> Rapporté par al Boukhâry (5063) et Mouslim (1401).

C'est-à-dire que la mise en garde doit se faire par ce genre de paroles : «Certains ont dit ceci, d'autres ont dit cela, alors que ce qui est légiféré est ceci, ce qui est obligatoire est cela... », afin que la critique se fasse sans atteinte à une personne particulière, mais que cela se fasse plutôt dans le but d'éclaircir le jugement religieux et afin de préserver l'affection et l'amour entre les frères, les prêcheurs et les Savants. Et je ne vise pas par cela des personnes en particulier, mais l'ensemble des gens, tous les prêcheurs et Savants de ce pays et à l'étranger.

Ainsi, mon conseil à l'ensemble de la communauté est que le dialogue relatif au bon conseil et à la critique se fasse de manière générale et non de manière nominative, car le but recherché par cette interpellation est de mettre en évidence la faute et l'erreur et ce qu'il convient d'adopter comme bon sens et vérité, sans que l'on ait besoin de porter atteinte à untel ou untel.

Qu'Allah accorde le succès et la réussite à tous.

'Abd al 'Azîz ibn 'abdillah ibn Bâz

Président du bureau des recherches scientifiques, des avis religieux, du prêche et de l'orientation.

Cette recommandation fut publiée dans plusieurs quotidiens en Arabie, le samedi 22/06/1412.

Elle fut retranscrite dans les compilations d'avis juridiques et autres épîtres du Sheykh dans le volume 7, page 317 à 322.

Le texte original en langue arabe est d'ailleurs disponible sur le site officiel du Sheykh à cette adresse :

<http://www.binbaz.org.sa/article/211>

**Toutes les louanges appartiennent à Allah par la grâce Duquel les bonnes actions sont accomplies et achevées.**